

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers élus :
15

Séance du 7 avril 2022

Conseillers
en fonction :
14

Sous la présidence de M. le Maire : Alain GRISÉ
Mmes et MM. les Adjoints : Claude HECHT, Sandra SCHNEIDER, Pascal ZIMBER.
Les Conseillers : Marie-Madeleine MAQUEDA, Muriel BOFF, Nadine MORIN,
Philippe HECHT, Frédéric FARGEOT, Olivia GUILLOTIN, Lysiane HAESSIG.

Conseillers
présents
11

Absent excusé :

- M. Alain LUDWIG donne procuration à Mme Sandra SCHNEIDER

Absents :

- M. Richard GASPARD
- Mme Nacima ALTERMATT

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022, sans observations, par 10 voix pour et 2 abstentions (MM. Claude HECHT et Frédéric FARGEOT).

2. COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS

Les rapporteurs des commissions communales ainsi que les délégués des différents syndicats rendent compte au Conseil Municipal des différents points des réunions auxquelles ils ont assisté.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 de la commune, présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pascal ZIMBER, délibérant sur le compte administratif 2021 de la commune, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020	173.267,77 €	0,00 €	0,00 €	179.400,27 €	173.267,77 €	179.400,27 €
Intégration EAU 2021	56.130,69 €	0,00 €	0,00 €	32.957,29 €	56.130,69 €	32.957,29 €
Intégration CCAS 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12.471,20 €	0,00 €	12.471,20 €
Opérations de l'exercice	1105.529,52 €	1368.131,32 €	1277.411,77 €	1451.142,85 €	2382.941,29 €	2819.274,17 €
TOTAUX	1334.927,98 €	1368.131,32 €	1277.411,77 €	1675.971,61 €	2612.339,75 €	3.044.102,93 €
Résultats de clôture	0,00 €	33.203,34 €	0,00 €	398.559,84 €	0,00 €	431.763,18 €
Restes à réaliser	322.100,00 €	0,00 €	-----	-----	322.100,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	1657.027,98 €	1368.131,32 €	1277.411,77 €	1675.971,61 €	2934.439,75 €	3044.102,93 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	288.896,66 €	0,00 €	0,00 €	398.559,84 €	0,00 €	109.663,18 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire Alain GRISÉ,

- après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 de la commune,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la commune,
- constatant que le compte administratif 2021 de la commune présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Part à la SI 2021	Résultat EX 2021	Intégration EAU	Intégration CCAS	Restes à Réal 2021	Solde des RAR	Chiffre Affect Rés.
INVEST	-173.267,77 €	-----	262.601,80 €	-56.130,69 €	0,00 €	Dép 322.100,00 € Rec 0,00 €	-322.100,00 €	-288.896,66 €
FONCT	425.168,04 €	245.767,77 €	173.731,08 €	32.957,29 €	12.471,20 €	-----	-----	398.559,84 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),
- après délibération et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		425.168,04 €
Virement à la section d'investissement		-245.767,77€
Intégration en 2021 EAU + CCAS		45.428,49 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 :	EXCÉDENT	173.731,08 €
	DÉFICIT €
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2021</u>		398.559,84 €
Affectation obligatoire		
➤ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	 €
Déficit résiduel à reporter :		€
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	 €
Solde disponible : 398.559,84 €		
Affecté comme suit :		
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		288.896,66 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		109.663,18 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		€
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2021</u>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	 €
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		€
Excédent disponible (voir A solde disponible)	 €
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	 €

6. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2022

Par délibération du 8 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB (taxe foncière bâti) : 24,17 %

TFPNB (taxe foncière non bâti) : 73,72 %

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :

TFPB (taxe foncière bâti) : 24,17 %

TFPNB (taxe foncière non bâti) : 73,72 %

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune proposé par la commission des finances et présenté par M. Alain GRISÉ comme suit :

✓ dépenses de fonctionnement : 1 763.000 €

✓ dépenses d'investissement : 915.000 €

soit un total en dépenses de 2 678.000 €

✓ recettes de fonctionnement : 1 763.000 €

✓ recettes d'investissement : 915.000 €

soit un total en recettes de 2 678.000 €.

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme :

Le Maire,




Alain GRISÉ